

LE LICENCIEMENT

Objectifs : Mesurer la complexité du cadre légal, en connaître les rouages essentiels et avoir pleinement conscience des erreurs à éviter.

Public concerné/Prérequis : Chefs d'entreprise ou d'établissement, DRH, responsables et collaborateurs du Service du Personnel.

Durée : 2 Jours (14 heures)

Moyens et méthodes pédagogiques : Apports théoriques (supports documentaires, analyses) et mise en situation pratique. Formation active et participative.

Suivi et évaluation : Mise en situation pratique des élèves – Fiche individuelle d'évaluation de la formation – Remise en fin de formation d'une attestation individuelle de stage.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous consulter.

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles 15 jours avant la formation.

CONTENU

1. Le licenciement pour le motif personnel (le droit commun du licenciement).

- La procédure.
- L'exigence d'une cause réelle et sérieuse.
- Les licenciements interdits.

2. Le licenciement pour motif économique (règles dérogatoires au droit commun).

- La définition.
- Les régimes.
- Le contrôle et les sanctions.